

Communiqué de presse

Conséquences des orages du jeudi 18 août 2022 & Dispositifs de soutien à nos clients et de solidarité auprès de notre territoire

Le jeudi 18 août dernier la Corse était frappée par de violents orages comme rarement notre île et sa population ont eu à en souffrir. Cinq décès sont malheureusement à déplorer. Avant toute chose, la Direction du Crédit Agricole de la Corse et l'ensemble de ses collaborateurs tiennent à s'associer à la peine des familles et à leur présenter leurs plus sincères condoléances.

✓ Une 1^{ère} estimation : environ 6 000 habitations endommagées en Corse

Il est sans doute encore trop tôt pour dresser un bilan complet des dommages matériels subis en Corse. Nous tenons toutefois à vous partager nos premiers chiffres et nos premières estimations qui soulignent l'importance de ce brutal événement météorologique.

A cette heure, nos propres Unités de Gestion des Sinistres ont d'ores et déjà enregistré plusieurs centaines de déclarations de dommages sur les véhicules et habitations.

Selon nos prévisions et à l'échelle de la Corse, ce nombre pourrait s'élever à terme, à environ 7 000 sinistres pour les Particuliers, dont près de 6 000 au titre des dégâts portés aux habitations

A ce lourd bilan, il conviendra bien entendu de comptabiliser les préjudices subis par les entreprises, les professionnels, notamment du tourisme, les agriculteurs, les collectivités locales et les diverses infrastructures publiques.

✓ Soutien des familles et solidarité auprès des acteurs économiques

Aux côtés des services publics, des collectivités locales et des entreprises qui œuvrent sur le terrain pour rétablir la situation, **le Crédit Agricole de la Corse mobilise l'ensemble des moyens à sa disposition pour lui aussi prendre part à l'effort collectif.**

DISPONIBILITE

Toutes nos plateformes de traitement des sinistres sont pleinement mobilisées **7j/7 et 24h/24 afin d'enregistrer sans délai les déclarations de nos clients, d'apporter les premiers versements d'acomptes sur indemnités et si nécessaire, de proposer des services d'assistance.** Pour nous joindre il suffit de composer le **0800 810 812** (appel gratuit).

Nos clients ont aussi la possibilité de déclarer leur sinistre via **notre application « Pacifica »**. Elle est particulièrement simple d'usage. Une fois téléchargée, il suffit ensuite de se munir de son numéro de compte bancaire et de saisir son code confidentiel à 6 chiffres pour accéder à l'espace « Habitation / Déclarer un sinistre / Tempête et Inondation ». Ces services de déclaration sont également accessibles depuis l'espace client sur Internet.

SIMPLICITE

Pour tous nos clients, nous ne réclamons **aucun écrit**, un simple appel téléphonique suffit. Car parfois il faut faire vite, **nous intervenons sans réclamer l'envoi de recommandés**.

Nous n'imposons pas non plus de délai pour effectuer la déclaration. Celle-ci peut donc intervenir à tout moment, ceci afin de permettre à nos clients de se consacrer à leurs priorités.

Nous proposons également de prendre des mesures de remise en état avant même le passage de l'expert. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre sa venue pour procéder au constat. **La simple prise de photos suffit à la déclaration**.

REACTIVITE

Dès réception des devis de réparation ou d'un état de perte de mobilier de la part du client, nous proposons **le versement d'un acompte sous 48h00**.

La qualité de nos relations avec les experts dument mandatés nous permettent de garantir **une expertise dans un délai maximal de 15 jours après la déclaration du sinistre**.

✓ Une avance de trésorerie sans intérêts

1- POUR LES PARTICULIERS :

Nous mettons à la disposition de chacun, client ou non du Crédit Agricole, assurés ou non auprès de notre compagnie Pacifica, **une avance de trésorerie de 3 000 euros minimum à 0%, remboursable sur 5 ans**. Pour répondre à l'urgence qui s'impose dans certains cas, nous avons choisi d'adopter un formalisme le plus léger possible : il suffit de se rendre dans l'une de nos 27 agences et de procéder à une simple déclaration sur l'honneur attestant d'un sinistre lié à la tempête. **Les fonds seront versés sur le compte sous 48 heures**.

Pour permettre à nos **clients disposant d'un crédit habitat** de faire face à des dépenses imprévues, nous rappelons qu'ils bénéficient d'un dispositif leur permettant d'effectuer **une pause de leurs mensualités pendant 6 mois**. Là aussi, nous les invitons à se rendre dans nos agences où nos conseillers sont à leur service.

2- POUR NOS CLIENTS PROFESSIONNELS, ENTREPRISES ET AGRICULTEURS

Au contact de tous les entrepreneurs, nous savons à quel point il leur est urgent de faire face à des réparations, des remplacements de matériels, voire de véhicules... afin de poursuivre leur activité, notamment dans le secteur touristique, fortement éprouvé.

Pour chaque acteur de la vie économique, notre établissement met en place un **soutien financier exceptionnel sous forme de crédit court terme, sur 12 mois, jusqu'à 50 000 euros au taux de 0% et sans frais de dossier**, ceci en amont des interventions à venir des différents assureurs. Pour agir vite, le formalisme sera également allégé.

✓ Répondre présent auprès des collectivités

Pour les mairies et les collectivités de notre territoire, le Crédit Agricole de la Corse sera également présent, notamment dans le monde rural. Nous invitons les élus des communes sinistrées à se rapprocher de nos Conseillers spécialisés afin d'identifier les solutions les mieux appropriées à chaque situation.

Pour toute information et contact presse : Crédit Agricole de la Corse, Service Image et Communication

Dominique AUROUSSEAU - 06 70 98 59 33 - dominique.aurousseau@ca-corse.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE.

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09), société de courtage d'assurance ou de réassurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 025 177. Titulaire de la carte professionnelle Transaction numéro CPI 2001 2021 000 000 020, délivrée par la CCI de CORSE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53, rue de la Boétie 75008 PARIS. Siège social : 1, avenue Napoléon III - BP 308 - 20193 AJACCIO CEDEX 1. RCS D 782 989 206 AJACCIO- www.credit-agricole.fr/ca-corse